

AG / Assemblée Générale
 > Souveraine, valide les grandes orientations de l'association
 > représente la diversité de l'écosystème tiers-lieux de la région

CA / Conseil d'Administration
 > dirige l'association, désigne 2 représentants légaux
 > les co-secrétaires.

CC / Cercle de Coordination
 > gestion courante, appuis des contributeurices, suivi des actions et budgets

CO / Cercles Opérationnels
 > mènent les projets !

- Cercle des RH
- Cercle des Finances
- Cercle Formation
- Cercle Animation de Réseau
- Cercle Professionnalisation
- Cercle Communication
- Cercle Communs
- ...

Les adhérents élisent le CA (10 membres max)

Le CA délègue la gestion courante au CC

Le CC coordonne les contributeurices des CO

1 membre du CA préside l'AG

Le CC rend des comptes et fait valider ses actions auprès du CA

Les contributeurices rendent des comptes et informent le CC

Le CA et le CC co-écrivent la feuille de route et le budget annuel

L'AG siège 1 fois / ans

Le CA se réunit au moins tous les 6 mois

Le CC se réunit chaque semaine

> fonctionnement par Cercles Sociocratiques défini par le Règlement Intérieur



Une personne une voix

30%

30%

10%

10%

5%

5%

5%

5%

% > représente la diversité de l'écosystème tiers-lieux de la région

Collège des Tiers-lieux

Collège des Contributeurices

Collège des Acteurs de l'Enseignement

Collège des Membres ressources

Collège des Acteurs Économiques

Collège des Acteurs Publics

Collège des Réseaux de Tiers-lieux

Collège des Opérateurs de Tiers-lieux



<https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/>

